

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS388/8
22 janvier 2009

(09-0282)

Original: anglais

CHINE – DONS, PRÊTS ET AUTRES INCITATIONS

Demande de participation aux consultations

Communication présentée par le Guatemala

La communication ci-après, datée du 19 janvier 2009 et adressée par la délégation du Guatemala à la délégation de la Chine, à la délégation du Mexique et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (le Mémorandum d'accord), le Guatemala informe par la présente le gouvernement de la République populaire de Chine, le gouvernement mexicain et l'Organe de règlement des différends que, en raison de son intérêt commercial substantiel, il désire être admis à participer aux consultations demandées par le Mexique dans l'affaire *Chine – Dons, prêts et autres incitations* (document WT/DS388/1, distribué le 8 janvier 2009).

Le Guatemala a un intérêt commercial substantiel dans les questions faisant l'objet des consultations. Les branches de production guatémaltèques sont directement affectées par les mesures mises en cause par le Mexique dans sa demande de consultations. Le Guatemala a aussi un intérêt dans l'application correcte des Accords de l'OMC concernant les subventions.

Le Guatemala souhaiterait être informé de la date et du lieu des consultations.
